

# **Commune de Riddes**

## **Mise à l'enquête publique**

A la suite du remaniement parcellaire urbain « Le Bertse-Le Belochet » homologué par le Conseil d'Etat le 12 mars 2008, nous informons les propriétaires de biens-fonds que les taxes cadastrales des terrains ont été révisées conformément au règlement en la matière du 6 février 1975, modifié par celui du 3 novembre 1976.

Les propriétaires intéressés peuvent consulter les nouvelles taxes cadastrales au bureau communal :

du 22 juin au 21 juillet 2009 (30 jours)

Les jours de la semaine soit : lundi/mardi/mercredi de 7H00 à 9H00/ 15H00 à 17H00 et le vendredi et veille de fête de 7H00 à 9H00/ 14H00 à 16H00.

Les réclamations éventuelles doivent se faire par écrit au Conseil communal de Riddes jusqu'au 20 août 2009 (30 jours après la fin de la mise à l'enquête).

Riddes, le 19 juin 2009

L'Administration communale